



INFORMATIONS POUR LES PERMIS A2

Le point de rendez-vous pour les cours de moto A2 se fait toujours à l'agence située au : 4 rue de la mairie à 95330 Domont .

Une leçon durera 1 heure pleine. Cela comprend la préparation des motos, la vérification de l'équipement et la pose de la liaison radio, le trajet allé et retour de l'agence à la piste. Généralement au plateau des blocs de 2h sont nécessaires et plus appropriés.

Si l'élève est apte il pilotera la moto jusqu'à la piste ; allée et retour. Sinon nous nous chargerons de transporter l'élève et la moto jusqu'à la piste, cela dans le temps imparti de la leçon.

La piste est située à Goussainville, au 10 rue Claude Chappe (95190), à environ 16 minutes de notre agence.

En cas de neige ou de verglas les motos resteront au parking et les heures programmées seront reportées sans frais supplémentaire, dans les meilleurs délais.

L'élève doit être équipé par ses propres moyens de :

- Casque homologué norme CE**
- Chaussures montantes à la malléole**
- Gants homologués norme CE**
- Veste motard ou cuir**

Pour toutes autres questions n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil.